

FLASH ÉCONOMIE

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

16 juillet 2012 – N°503

Les réformes menées en Europe sont-elles efficaces ?

Nous essayons de juger de l'efficacité des réformes qui sont menées en Espagne, Portugal, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Lettonie et Lituanie.

Si l'on se place dans le cadre d'un modèle DSGE, on peut espérer un effet substantiel sur le PIB, la compétitivité à l'export, les déficits budgétaire et courant, pour certains pays dès 2013, et principalement par :

- *Moindre générosité du régime d'assurance chômage : Irlande, Italie et Lituanie. La plupart des pays ont aussi entrepris de réformer les retraites, ce qui pourrait agir dans le même sens.*
- *Baisse des coûts du travail : le barycentre des réformes, avec de nombreuses mesures prises dans tous les pays, sauf en Lettonie.*
- *Réduction des barrières administratives au développement des affaires : Portugal, Espagne, R.U., Lettonie.*
- *Libéralisation du marché des biens : tous les pays sauf Lituanie ; mesures privilégiées au Portugal, Italie et R.U.*

Mais les modèles DSGE favorisent les politiques d'offre. Si l'on prend une autre approche, par fonction de production, on n'observe dans ces pays :

- *Aucun renforcement structurel de la productivité des facteurs et de l'accumulation du capital productif ;*
- *Aucun redressement tendanciel du taux d'emploi et du taux de participation de la population au marché du travail.*

Il est certes tôt pour juger de l'utilité des réformes selon cette deuxième approche, mais elle permet de relativiser les attentes que génère la première.

Selon la deuxième approche, les réformes menées en Allemagne ont renforcé la croissance annuelle de 0,4 pt de PIB pendant cinq ans, dans un contexte économique favorable et avec une spécialisation productive toute autre.

RECHERCHE ECONOMIQUE

Rédacteurs :

Sylvain BROYER

Nahalie DEZEURE

Jésus CASTILLO

Sylwia HUBAR

Juan Carlos RODADO

Cédric THELLIER

Constantin WIRSCHKE

Les grands chantiers de l'Europe

Nous dressons la liste des réformes structurelles menées par plusieurs pays européens (Espagne, Portugal, Italie, Irlande, R.U., Lettonie et Lituanie) depuis la crise :

- Sur le marché du travail :
- Sur le marché des biens et services (**annexe 1**).

Quels effets sur les économies ?

Nous classons ensuite ces réformes selon la variable politique sur laquelle elles jouent principalement, afin de juger de leur efficacité (**tableaux 1a-b**).

Tableau 1a - Classification des réformes par variable politique

	Portugal	Espagne	Irlande
Subventions à la R&D	- Exemption de charges pour les entreprises innovatrices nouvellement créées	- Plan intégral de politique industrielle 2020	
Réduction du mark-up sur le marché des biens et services	- Libéralisation du secteur des télécommunications 2011 - Création d'un tribunal spécial de la concurrence, réforme de la loi de promotion et de défense de la concurrence 2011	- Adoption de la directive Européenne sur les services	- Libéralisation des industries de réseaux 2011
Baisse du coût du capital tangible et intangible	- Renforcement de la sécurité juridique et de la propriété intellectuelle	- Plan intégral de politique industrielle 2020 (PMEs)	
Baisse des coûts fixes (charges administratives et barrières à l'entrée)	- Simplification des procédures administratives en matière d'exportations et de démarrage d'activité 2010	- Adoption de la directive Européenne sur les services	
choc exogène de productivité du travail		- Flexibilisation du temps de travail 2010	
Réduction du mark-up sur les salaires	- Réforme des règles de négociation collective des salaires 2011 - Baisse des coûts de licenciement 2011 - Gel du salaire minimum 2010	- Contrats de travail plus facilement modifiables 2011 - Baisse des coûts de licenciement 2010, 2011 - Modernisation des négociations collectives, avec priorité aux accords d'entreprise 2011 - Suppression de l'autorisation administrative préalable de licenciement 2011	- Baisse du salaire minimum 2011 - ALMPs 2012 - Mesures d'incitations à l'embauche 2012 - Réforme favorisant une résolution rapide des conflits employeurs/employés (à venir) - Flexibilisation du mode de fixation des salaires (à venir)
Rééquilibrage de la fiscalité sur le travail vers la TVA	- Hausse de la TVA et baisses de certaines charges	- Hausse de la TVA et baisses de certaines charges	- Hausse de la TVA et baisses de certaines charges
Rééquilibrage de la fiscalité sur le travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié			
Moindre générosité des allocations chômage		- Vaste réforme des retraites 2010	- Baisse des allocations chômage 2010 et 2011
			- relèvement de l'âge de départ à la retraite 2014

Source : Natixis

Tableau 1b - Classification des réformes par variable politique

	R.U.	Italie	Lituanie	Lettonie
Subventions à la R&D				
Réduction du mark-up sur le marché des biens et services	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la directive Européenne sur les services 2009 - Réforme du marché de l'électricité - Soutiens à la production domestique de pdts alimentaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation de nombreuses professions réglementées 		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des subventions à l'agriculture et aux transports
Baisse du coût du capital tangible et intangible				
Baisse des coûts fixes (charges administratives et barrières à l'entrée)	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la directive Européenne sur les services 2009 			<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des lourdeurs administratives
choc exogène de productivité du travail	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien au travail indépendant 2011-2013 			
Réduction du mark-up sur les salaires	<ul style="list-style-type: none"> - Révision de la législation sur le travail 2011 - ALMPs 2011 - Simplifications des prestations sociales, incitations au travail 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Assouplissement des règles de licenciements - Diminution du nombre de contrats de travail 2012 - Mise en place d'un contrat d'apprentissage 2012 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme des retraites 2011 	
Rééquilibrage de la fiscalité sur le travail vers la TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la TVA et baisse de l'IR 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la TVA et baisses de charges 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse de la TVA 2009, 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme de la TVA sur certains
Rééquilibrage de la fiscalité sur le travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des charges pour l'embauche des jeunes et des femmes 2012 - Hausse des cotisations sur les CDD et l'intérim 		
Moindre générosité des allocations chômage	<ul style="list-style-type: none"> - Allongement de l'âge de départ à la retraite 	<ul style="list-style-type: none"> - Vaste réforme des retraites 2011 	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des prestations sociales 2010 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme des retraites 2011 (arrêt de l'octroi des suppléments et allongement de la durée de cotisations)
		<ul style="list-style-type: none"> - Baisse des allocations chômage 2012 		

Source : Natixis

Une première réponse dans le cadre d'un modèle DSGE

Positionnons d'abord notre réponse dans le cadre d'un modèle stochastique dynamique d'équilibre général (DSGE).

Bien que la mobilisation de ce type de modèles à fin d'évaluation des politiques économiques soit sujette à débat,¹ ils sont aujourd'hui utilisés par de nombreuses institutions européennes.

Nous utilisons d'ailleurs les multiplicateurs estimés par le modèle QUEST III de la Commission Européenne pour juger de l'effet, cumulé sur dix ans, des réformes actuellement menées, sur le PIB, la compétitivité à l'export, les déficits budgétaire et courant, le chômage (**annexe 2**).²

Selon ce modèle, on peut espérer un effet substantiel des réformes, pour certains pays dès 2013, principalement par :

- **Moindre générosité du régime d'assurance chômage** : effets rapides et durables en termes de PIB, de déficit budgétaire et de réduction du chômage (-1% à 2 ans, -1,7% à 10 ans) : Irlande, Italie et Lituanie. Les autres pays ont toutefois tous entrepris une vaste réforme des retraites qui peut jouer dans le même sens.
- **Baisse des coûts du travail** (réduction du mark-up des salaires) : effets rapides et durables en termes de PIB (+0,4% à 2 ans, +0,8% à 10 ans), d'exports, de réduction du chômage et des déficits budgétaires : c'est le barycentre des réformes avec de nombreuses mesures prises dans tous les pays, sauf en Lettonie.
- **Réduction des barrières administratives au développement des affaires** : effets avérés sur le PIB (+0,5% à 2 ans, +0,7% à 10 ans) : Portugal, Espagne, R.U., Lettonie.
- **Libéralisation du marché des biens** (baisse du mark-up) : effets bénéfiques sur le PIB, les déficits budgétaire et courant (+0,2% de PIB à 4 ans) : tous les pays sauf Lituanie ; mesures privilégiées au Portugal, Italie et R.U.

D'autres réformes sont menées en parallèle. Elles visent à augmenter la R&D, réduire les coûts du capital, basculer la fiscalité du travail vers la TVA et inciter à l'emploi des moins qualifiés. Le modèle QUEST III leur attribue néanmoins des effets modérés et diffus dans le temps.

Une deuxième réponse par éclatement d'une fonction de production

Prenons maintenant un autre angle d'approche.

Nous décomposons la croissance des pays réformateurs selon une fonction de production standard, qui met en œuvre les principaux leviers sur lesquels jouent les réformes engagées.

Soit :

$$Y_t = PGF_t \cdot H_t^{\alpha_t} \cdot K_t^{1-\alpha_t} \quad (1)$$

Où Y est le revenu, H le nombre total d'heures travaillées et K le stock de capital disponible dans une économie.

¹ Par exemple: Chari et Al., 2009 « New Keynesian Models : Not Yet Useful for Policy analysis », American Economic journal 2009, 1 :1, 242-266. Les modèles DSGE favorisent les politiques de l'offre, puisqu'ils sont le plus souvent calibrés en fonction de principes puisés dans les théories néoclassiques.

² Roeger et Al., 2008 „Structural Reforms in the EU: A simulation-based analysis using the QUEST model with endogenous growth”, Economic papers 351, European Commission.

On réécrit le nombre d'heures travaillées comme le produit du nombre d'heures travaillées par personnes employées, du nombre d'emplois dans la population active, de la participation de la population active dans la population potentiellement en âge de travailler et de la population potentiellement en âge de travailler, soit :

$$H_t = \frac{H_t}{L_t} \cdot \frac{L_t}{POP_{act}} \cdot \frac{POP_{act}}{POP_{15-64}} \cdot POP_{15-64} \quad (2)$$

Notons HE le nombre d'heures travaillées par personne, $TEMP$ le taux d'emploi et $TPAR$ le taux de participation :

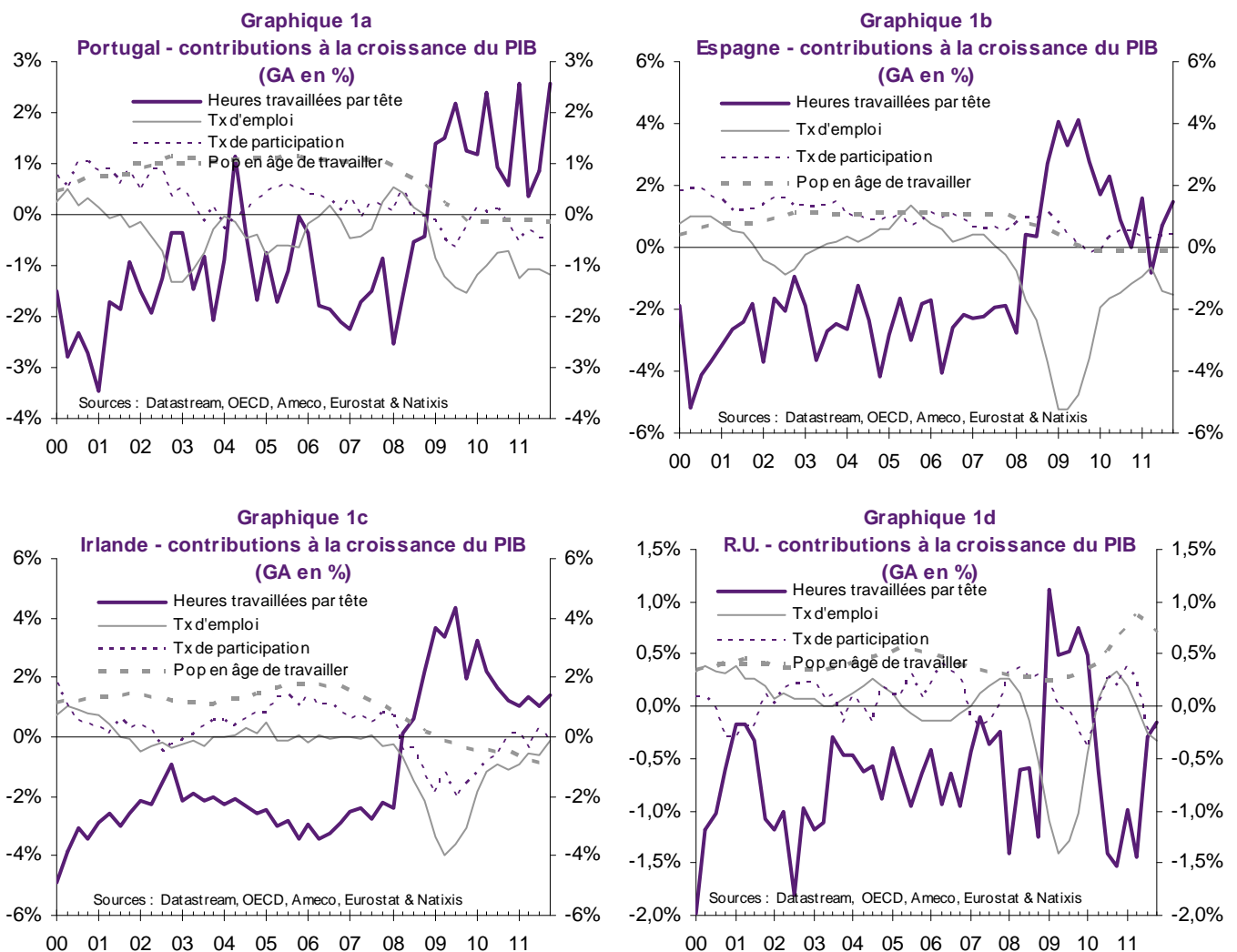
$$Y_t = PGF_t \cdot (HE_t \cdot TEMP_t \cdot TPAR_t \cdot POP_{15-64t})^{\alpha_t} \cdot K_t^{1-\alpha_t} \quad (3)$$

Et en différenciant par rapport au temps, la croissance s'écrit :

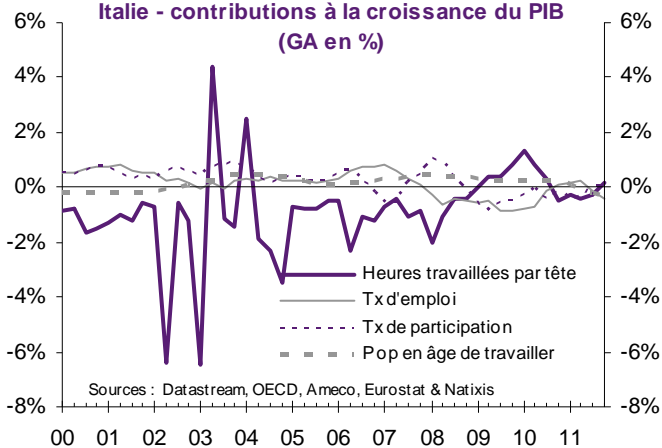
$$\dot{y}_t = pgf_t + \alpha_t \cdot \dot{he}_t + \alpha_t \cdot \dot{temp}_t + \alpha_t \cdot \dot{tpar}_t + \alpha_t \cdot \dot{pop}_{15-64t} + (1 - \alpha_t) \cdot \dot{k}_t \quad (4)$$

Estimons maintenant l'équation (4) pour les pays européens qui ont entrepris des réformes structurelles depuis la crise ;

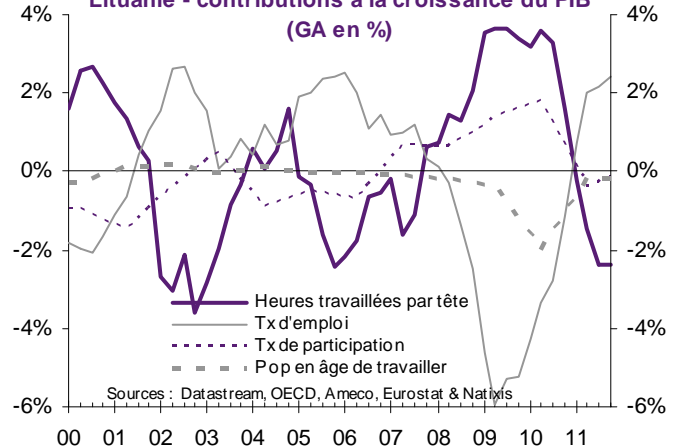
Et observons d'abord ce qui se passe sur le facteur travail (**graphiques 1a-g**).



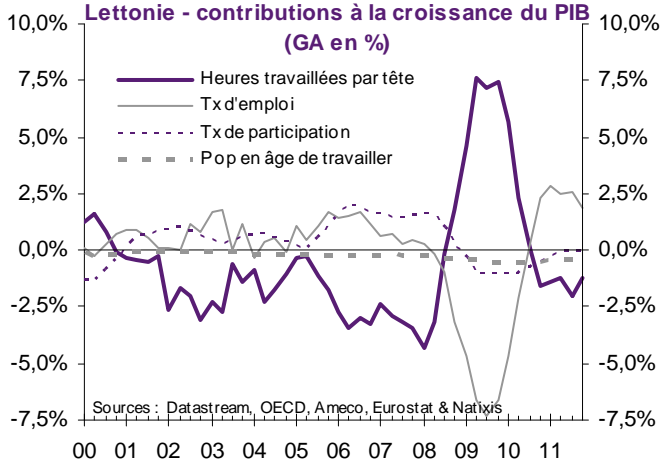
Graphique 1e

Italie - contributions à la croissance du PIB
(GA en %)

Graphique 1f

Lituanie - contributions à la croissance du PIB
(GA en %)

Graphique 1g

Lettonie - contributions à la croissance du PIB
(GA en %)

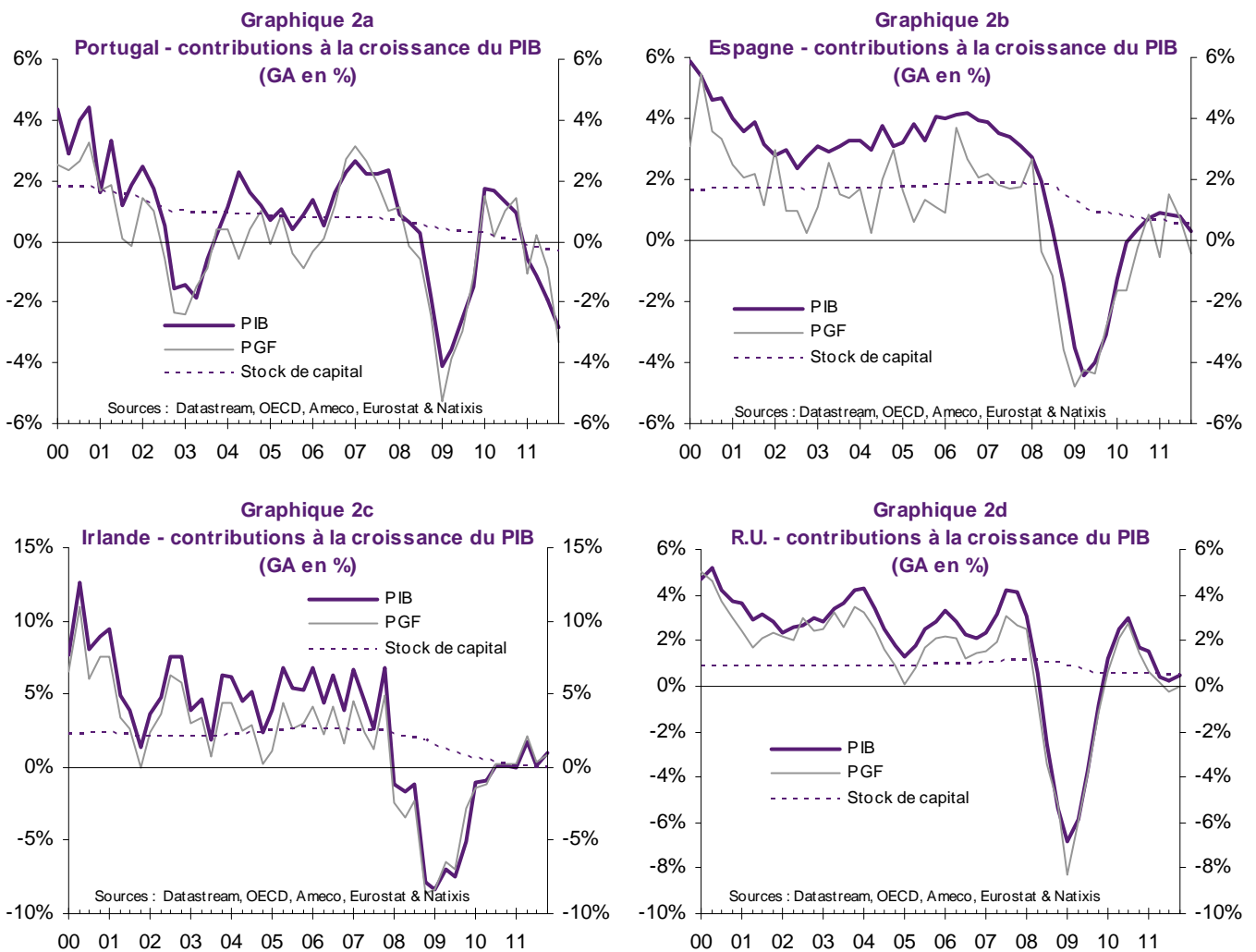
On voit :

- **En Italie** : aucune évolution sensible depuis la crise, ce qui était attendu puisque les réformes du marché du travail viennent à peine d'être votées ;
- **En Espagne** : avec la crise, le solde migratoire s'est tellement détérioré que la population en âge de travailler n'augmente plus. Elle apportait un point de croissance par an jusqu'en 2008. Le nombre d'heures travaillées par tête augmente fortement depuis la crise, mais il est plus probable qu'il s'agisse d'un effet cycle (récession) puisqu'il est corrélé à la baisse du taux d'emploi, et d'un effet composition du marché du travail (les emplois détruits en Espagne sont concentrés dans le secteur de la construction à faible productivité apparente). On observe aussi une légère remontée du taux de participation depuis 2010, concomitante de la moindre baisse du taux d'emploi. Il est donc probable qu'elle soit liée au cycle.
- **Au Portugal** : on voit les mêmes problèmes de migration sur la population en âge de travailler qu'en Espagne, mais le taux d'emploi et le taux de participation ne montrent aucune amélioration cyclique. Seul le nombre d'heures travaillées par tête s'est renforcé sans fléchir depuis 2009, ce qui peut être de nature cyclique, vu la baisse constante du taux d'emploi.

- **En Irlande :** Le flux migratoire est désormais négatif et la population en âge de travailler décroît. Les taux d'emploi et de participation se stabilisent parallèlement au ralentissement du nombre d'heures travaillées : il s'agit d'un effet cycle avant tout.
- **En Lituanie et en Lettonie :** la crise a également stoppé la croissance de la population en âge de travailler. Les évolutions du taux d'emploi, de participation et des heures travaillées sont toutes concomitantes, donc purement cycliques.
- **Au Royaume-Uni :** Les mêmes évolutions cycliques peuvent s'observer. Seule la croissance de la population en âge de travailler montre un renforcement tangible. Il n'est pas lié au cycle de l'économie britannique, ni à son amélioration structurelle, mais probablement à des flux migratoires de crise en provenance d'Irlande notamment.

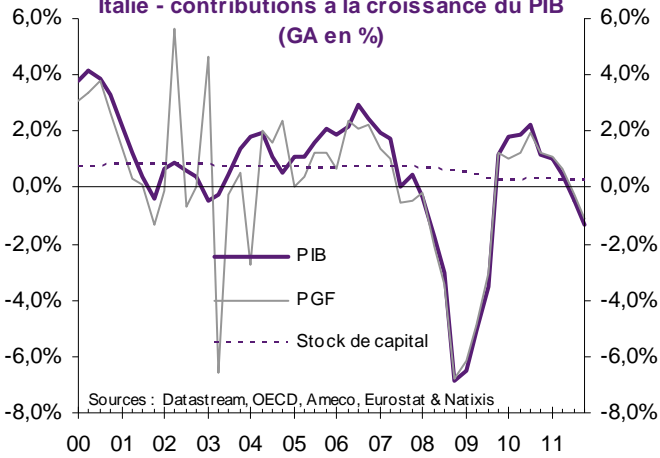
La flexibilisation entreprise du marché du travail n'a donc pas encore porté de fruits tangibles.

Observons maintenant ce qui se passe sur le facteur capital (**graphiques 2a-g**).



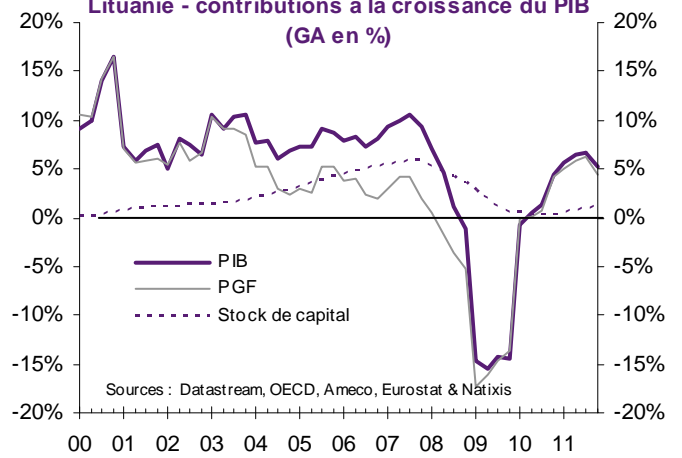
Graphique 2e

Italie - contributions à la croissance du PIB (GA en %)



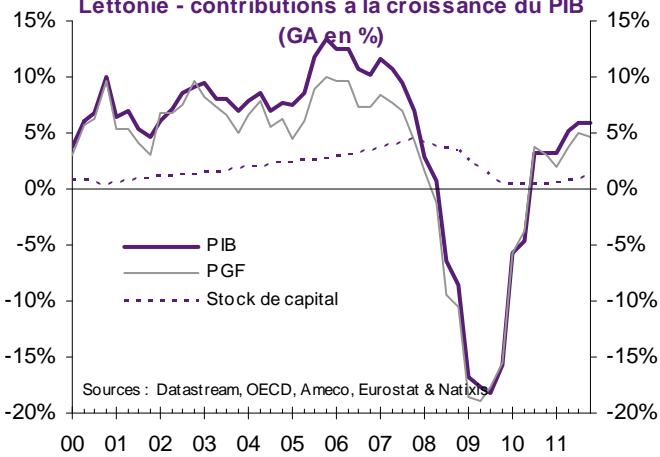
Graphique 2f

Lituanie - contributions à la croissance du PIB (GA en %)



Graphique 2g

Lettonie - contributions à la croissance du PIB (GA en %)

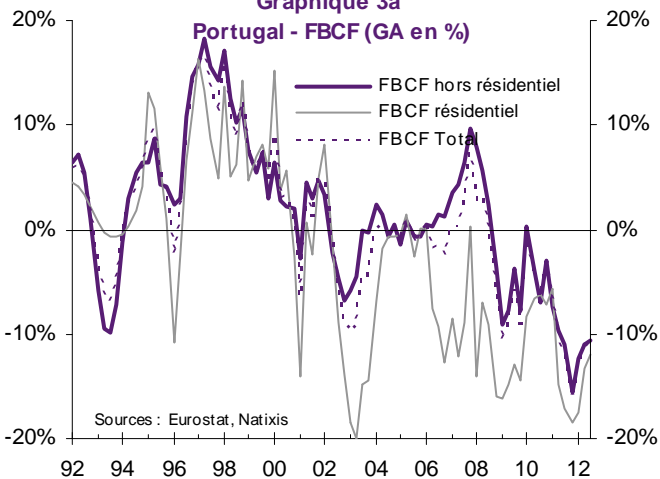


- Quel que soit le pays considéré, on constate un affaissement sensible de l'investissement ;
- qui touche l'investissement résidentiel aussi bien que l'investissement productif (**graphiques 3a-d**).

La flexibilisation entreprise du marché des biens n'a donc pas encore porté ses fruits.

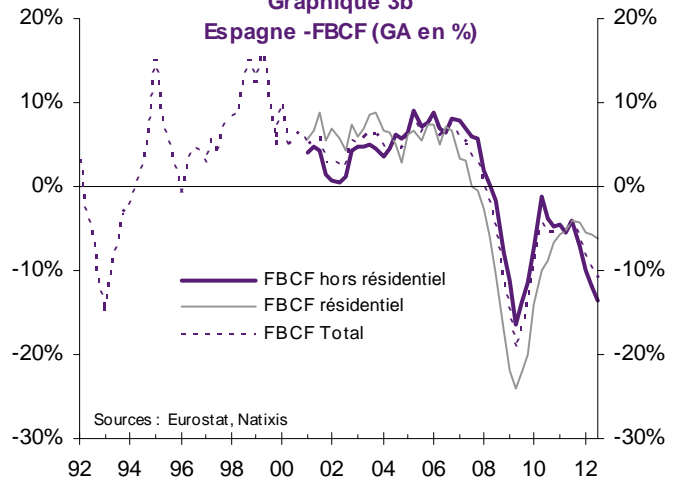
Graphique 3a

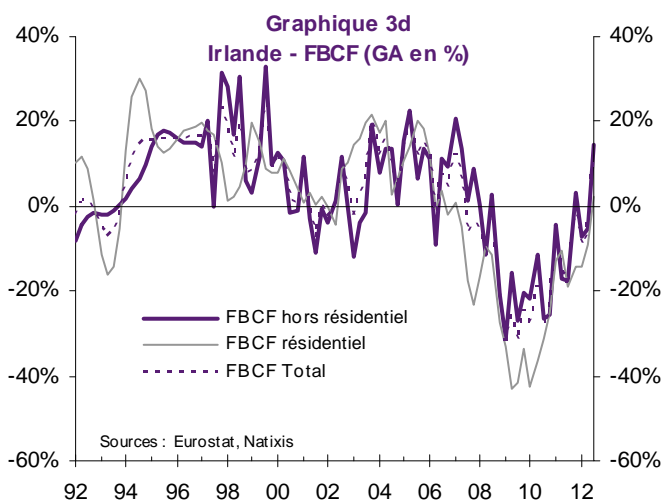
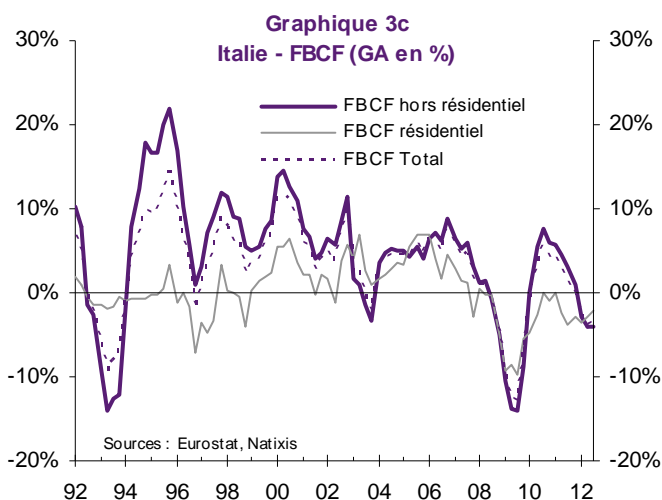
Portugal - FBCF (GA en %)



Graphique 3b

Espagne - FBCF (GA en %)

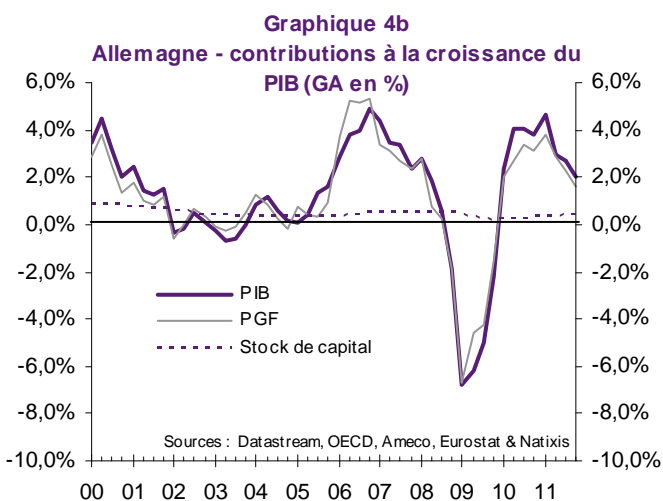
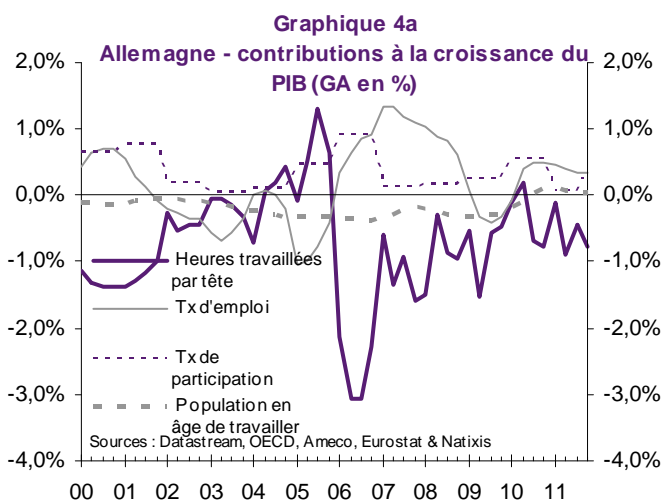




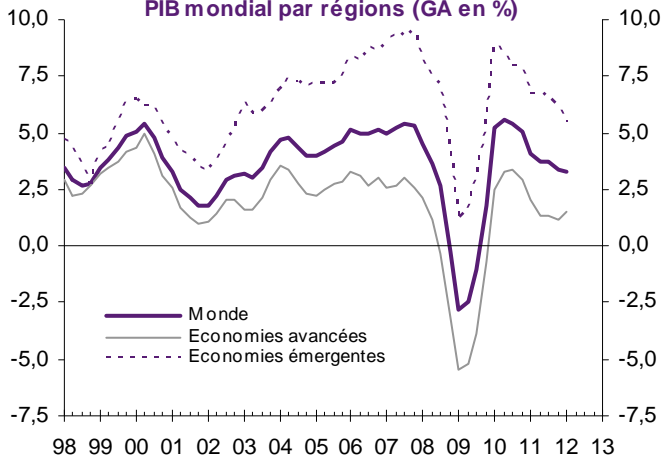
Selon cette deuxième approche, il est trop tôt pour conclure que les réformes entreprises auront un effet substantiel sur les économies européennes.

Si nous jugeons, par cette même approche, de l'efficacité des réformes structurelles qui ont été conduites en Allemagne, entre 2003 et 2005 principalement (**annexe 3**), on observe :

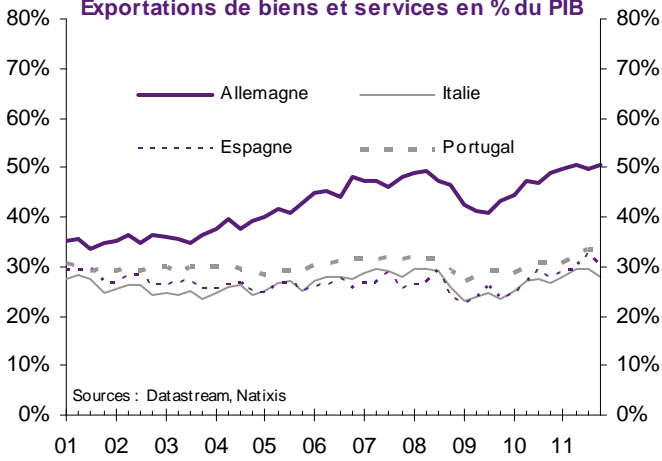
- d'abord une hausse du taux de participation qui induit logiquement une baisse du taux d'emploi, puis une hausse du taux d'emploi. Par ces deux leviers, on peut estimer que les réformes ont renforcé la croissance du PIB de 0,4% par an entre 2004 et 2008 (**graphique 4a**).
- Les réformes ont même probablement plus soutenu la croissance allemande, si l'on considère avec le **graphique 4b** que la baisse de productivité apparente du travail en 2006 a été compensée par la hausse de la productivité globale des facteurs, renforçant le rendement du capital, qui semble lui-même avoir tiré l'investissement par la suite.
- Les réformes ont donc soutenu la croissance pendant 5 ans. Leur effet a été quasiment immédiat. Mais il faut considérer que le contexte économique mondial était favorable, il l'est moins aujourd'hui (**graphique 5**), et que la spécialisation productive de l'Allemagne avant réformes était plus tournée vers la demande étrangère que les pays qui réforment aujourd'hui, à l'exception de l'Irlande et de la Lettonie (**graphiques 6a-b**).



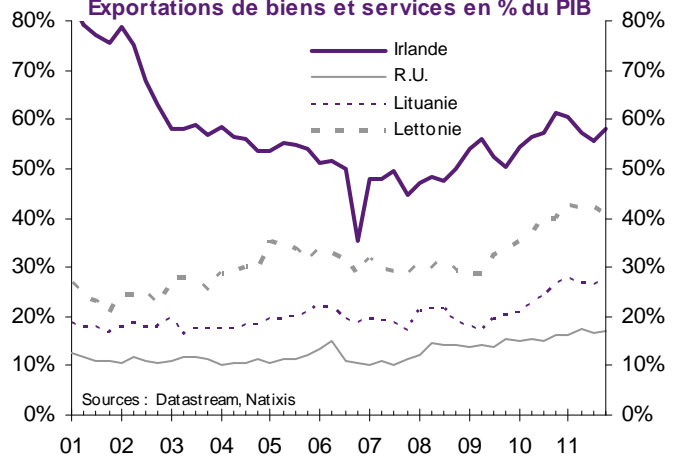
Graphique 5
PIB mondial par régions (GA en %)



Graphique 6a
Exportations de biens et services en % du PIB



Graphique 6a
Exportations de biens et services en % du PIB



Synthèse : tout dépend de l'angle de vue

Nous avons dressé la liste des réformes structurelles qui sont menées en Espagne, Portugal, Italie, Irlande, Royaume-Uni, Lettonie et Lituanie.

Nous les avons ensuite classées selon la variable politique sur laquelle elles jouent, pour juger de leur efficacité.

Si l'on se place dans le cadre d'un modèle DSGE, on peut espérer un effet substantiel de ces réformes sur le PIB, la compétitivité à l'export, les déficits budgétaire et courant (pour certains pays dès 2013), principalement par :

- Moindre générosité du régime d'assurance chômage : Irlande, Italie et Lituanie. Les autres pays ont toutefois tous entrepris une vaste réforme des retraites qui pourrait agir dans le même sens.
- Baisse des coûts du travail : le barycentre des réformes avec de nombreuses mesures prises dans tous les pays, sauf en Lettonie.
- Réduction des barrières administratives au développement des affaires : Portugal, Espagne, R.U., Lettonie.
- Libéralisation du marché des biens : tous les pays sauf Lituanie ; mesures privilégiées au Portugal, Italie et R.U.

Mais on sait que les modèles DSGE favorisent les politiques d'offre.

Si l'on emprunte une autre approche, consistant à éclater une fonction de production, on n'observe dans ces pays :

- Aucun renforcement structurel de la productivité des facteurs et de l'accumulation de capital productif ;
- Aucun redressement tendanciel du taux d'emploi et du taux de participation de la population.

Il est certes trop tôt pour juger de l'utilité des réformes selon cette deuxième approche, mais elle permet de relativiser les attentes que génère la première.

Selon la deuxième approche, les réformes menées en Allemagne ont renforcé la croissance annuelle de 0,4 pt de PIB pendant cinq ans, dans un contexte économique favorable et avec une spécialisation productive toute autre.

**Bibliographie
sommaire**

Barnes, S. & Bouis, R. & Briard, P. & Dougherty, S. & Eris, M.: The GDP Impact of Reform: A Simple Simulation Framework; OECD Economics Department Working Papers, No. 834, OECD Publishing; <http://dx.doi.org/10.1787/5kgk9qjnhkmt-en>.

Bouis, R. & Causa, O. & Demmou, L. & Duval, R. & Zdzienicka, A.: The Short-Term Effects of Structural Reforms: An Empirical Analysis; OECD Economics Department Working Papers, No. 949, OECD Publishing; <http://dx.doi.org/10.1787/5k9csvgk4d56d-en>.

Chari, V. V. & Kehoe, P. J. & McGrattan, E. R.: New Keynesian Models: Not Yet Useful for Policy Analysis; American Economic Journal: Macroeconomics 2009, Vol. 1, No. 1, pp. 242-266, January 2009.

European Institute, EU Austerity: Country-by-Country -- UPDATED -- (4/26); The European Institute, European Affairs, April 2011, <http://www.europeaninstitute.org/April-2011/eu-austerity-country-by-country-updated-421.html>.

Hobza, A. & Mourre, G.: Quantifying the potential macroeconomic effects of the Europe 2020 strategy: stylized scenarios; European Economy, Economic Papers, No. 424, September 2010; http://ec.europa.eu/economy_finance/publications.

OECD, Economic Policy Reforms: Going for Growth 2012, Can structural reforms kick-start the recovery? Lessons from 30 years of OECD reform; OECD Publishing, Part II, Chapter 4, pp. 165-179.

Roeger, W. & Varga, J. & Veld, J.: Structural Reforms in the EU: A simulation-based analysis using the QUEST model with endogenous growth; European Economy, Economic Papers, No. 351, December 2008; http://ec.europa.eu/economy_finance/publications

Annexe 1 : liste des réformes structurelles par pays

Réformes du marché du travail		
	Portugal	Espagne
2011	Baisse du coût des licenciements de tous les nouveaux contrats à 20 jours par années de service plafonné à 12 mois et suppression du plancher de 3 mois	Réduction du coût des licenciements
	Extension progressive à tous les contrats	Clarification des causes de licenciement économique
2011	Réforme des règles de négociation collective des salaires avec la non extension automatique des accords collectifs à l'ensemble des secteurs	Assouplissement des conditions pour modifier les contrats de travail (durée du travail, réorganisation de postes...)
2011	Gel du salaire minimum depuis 2010	Création d'un nouveau CDI pour les PME et indépendant avec période d'essai d'un an
2011		Suppression de l'autorisation administrative préalable de licenciement
2011		Modernisation de la négociation collective : priorité aux accords d'entreprises sur tout accord d'échelon supérieur
2010		Réforme des retraites : augmentation de l'âge légale de départ à la retraite à 67 ans et allongement à 25 ans de la période de référence pour le calcul des retraites, durcissement des conditions de départ en préretraite
2010	Amélioration de la compétitivité et des exportations au travers d'une série de mesures visant à promouvoir le développement des entreprises innovantes, faciliter l'accès au crédit à l'exportation en apportant des garanties	Durcissement des conditions de recours au CDD et allègement des coûts de licenciement
2010	Poursuite de la simplification des procédures administratives en matière d'exportations, exempter de frais et de charges sociales les entreprises nouvellement créées ayant fort potentiel innovant, création d'un guichet unique	Flexibilisation du temps de travail
		Refonte des allègements de charges patronales

Source : Natixis

Réforme du marché des biens et services		
	Portugal	Espagne
2011	Loi de promotion et de défense de la concurrence	Transcription de la directive "services" dans la législation espagnole
2011	Renforcement des moyens de contrôle, d'investigation et de sanction de l'Autorité de la concurrence	
2011	Simplification administrative de lois afin de faciliter la compréhension et l'application par les entreprises et limiter les litiges, renforcer la sécurité juridique, garantir les droits et les libertés	
2011	Création d'un tribunal spécial de la concurrence	
2011	Réforme du secteur des télécommunications. Réduction du coût des appels mobiles qui désavantageait les petits opérateurs	
2010		Plan Intégral de Politique Industriel 2020
2010		- améliorer la compétitivité de l'industrie ;
2010		- promouvoir l'innovation la recherche et le développement ;
2010		- promouvoir la croissance et le dynamisme des PME ;
2010		- favoriser l'orientation des entreprises vers les marchés internationaux ;
2010		- renforcer les secteurs stratégiques.

Source : Natixis

Réformes affectant le marché du travail en Irlande	
A venir	<p>Relèvement de l'âge de départ à la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 65 à 66 ans au 1er janvier 2014 - à 67 en 2021 - à 68 en 2028 <p>La réforme en cours de l'Employment Rights and Industrial Relations (ERIR) devrait être effective d'ici l'automne 2012 : l'objectif principal de cette réforme est de faciliter une résolution rapide des conflits entre salariés et employeurs</p> <p>Flexibilisation du mode de formation des salaires dans le cadre des conventions collectives existantes (employment regulation orders – EROs et registered employment agreements – REAs) couvrant près de 25% de l'emploi dans le secteur privé</p>
2012	<p>National Recovery Plan 2011-2014</p> <p>Suivi personnalisé des demandeurs d'emploi.</p> <p>Mesures d'incitation à l'embauche (baisse charge) et à l'emploi (baisse des prestations) / renforcement de ces mesures dans le cadre du Pathways to Work scheme.</p> <p>Février 2012 : lancement du "Pathways to Work scheme"</p> <p>Intégration des services de prestations et de formation-éducation-placement pour les chômeurs (National Employment and Entitlement Service) / diminution des allocations chômage</p>
2011	Nouvelle baisse des allocations chômage de 4% en 2011
2010	<p>La réforme des indemnités chômeurs pour « encourager une sortie plus rapide du chômage ».</p> <p>Dans un premier temps : baisse des allocations chômage de 4% en 2010</p>
Réformes affectant le marché des biens et services en Irlande	
2011	Marché faiblement réglementé. Les principales mesures mise en place visent à soutenir le secteur des ventes au détail (limiter les barrières à l'embauche en baissant le salaire minimum, réduction des coûts de production liés à l'énergie et la propriété)
2010	Transposition de la Directive Services de la Commission Européenne dans la législation irlandaise avec entrée en vigueur en novembre 2010

Source : Natixis

Réformes affectant le marché du travail au Royaume-Uni	
A venir	<p>Modification de l'âge légal de départ à la retraite</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation de l'âge de départ à la retraite des femmes sur celui des hommes (65 ans) : actuellement l'âge légal de départ à la retraite des femmes se situe entre 60 et 65 ans.
2011	<p>Nouveau Programme pour l'emploi: système simplifié de prestations sociales, qui prévoit des incitations renforcées en faveur du travail et un soutien plus efficace pour les mesures d'activation</p> <p>Promotion du travail indépendant : entre 2011 et 2013, 40 000 demandeurs d'emploi devraient bénéficier chaque année du programme de soutien (New Enterprise Allowance)</p> <p>Permettre aux jeunes chômeurs de bénéficier d'une expérience professionnelle pouvant durer jusqu'à 8 semaines via un réseau d'employeurs et d'organisations volontaires</p> <p>Révision de la législation sur le travail (BIS employment and workplace laws): flexibiliser, garantir un environnement compétitif</p>
Réformes affectant le marché des biens et services au RU	
En cours	<p>Réforme marché de l'électricité</p> <p>Mise en place de mesures visant à promouvoir la production domestique de produits alimentaires</p>
2009	Transposition de la Directive Services de la Commission Européenne dans la législation britannique avec entrée en vigueur en décembre 2009 ("the Regulations")

Source : Natixis

Réformes affectant le marché du travail en Italie	
2011	L'âge de départ à la retraite pour les femmes travaillant dans le secteur privé sera progressivement repoussé à partir de 2016, et non 2020 comme annoncé précédemment, pour atteindre 65 ans en 2027. Le nombre d'années de cotisation sera repoussé à 41 ans
	Le calcul des pensions fondé sur l'ensemble de la carrière et non sur les derniers salaires perçus est étendu à tous les salariés. Fin de l'indexation des pensions sur l'inflation.
	Assouplissement des règles de licenciements (abrogation de l'article 18 du Code du travail qui interdit les licenciements pour les entreprises de plus de 15 salariés) : en cas de licenciement économique, un magistrat fixera le niveau des indemnités de lic
2012	Nouvelles allocations chômage : minimum de 1119€ bruts par mois pendant 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans).
	Types de contrats de travail ramenés de 46 à 8, avec augmentation des cotisations sociales sur les CDD et intérim.
	Etablissement d'un contrat d'apprentissage comme principal canal d'accès à l'emploi pour les jeunes.
	Réduction des charges sur les entreprises embauchant en particulier des jeunes et des femmes.
Réformes affectant le marché des biens et services en Italie	
2012	Libéralisation des professions réglementées (augmentation du nombre de licences de taxis, de pharmacies, ouverture à la concurrence de la fourniture de carburant pour les stations-service, abolition des tarifs minimums des avocats ou des notaires,...).

Source : Natixis

Réformes du marché du travail entre 2008 et 2012		
	Lettonie	Lituanie
2012*	Gel des salaires publics	-
2011	Assurer la soutenabilité du système des retraites (arrêt de l'octroi de suppléments à la pension de vieillesse pour les retraites nouvellement accordées, augmenter l'âge de départ à la retraite à 65 ans en 2021)	Réforme du système médical, Réforme du système de retraite (retardement de l'âge des retraites, introduction des règles d'indexation, renforcement du lien entre contribution et bénéfices reçus)
2010	Augmentation du taux d'imposition sur le revenu à 26%, Elargissement du champ d'application de l'impôt sur le revenu, réduction des salaires des gouvernements locaux, réductions des avantages sociaux pour les ménages aisés	Coupe dans les salaires de la fonction publique, Réduction progressive des avantages sociaux
2009	Salaires de la fonction publique réduits de 25%	Réduction de 5% des salaires de certaines fonctions publiques

Sources : NATIXIS *prévision

Réformes du marché des biens et services entre 2008 et 2012		
	Lettonie	Lituanie
2012*	Baisse des subventions (agriculture et transport), Introduction de l'autoliquidation de la TVA sur la construction et la ferraille, Impôt forfaitaire sur les petites entreprises, Taxe sur les jeux d'argent, Elargissement du champ d'application de la taxe	Création d'une taxe sur les propriétés résidentielles, Hausse des taxes sur les terres, ressources naturelles, bus et gros véhicules, Taxe sur les produits de luxe
2011	Augmentation des taxes d'accise sur le gaz naturel et le fuel, Elimination de la TVA réduite pour le gaz naturel, Baisse des subventions, Réduction de l'économie souterraine (réduction de la lourdeur administrative, soutien aux entrepreneurs...)	Hausse de la TVA à 22%
2010	Frais annuel pour les voitures et les motos, Augmentation des taxes sur les terres et les bâtiments commerciaux, Elargissement du champ d'application de la taxe foncière, Hausse des taxes d'accise, Réduction des subventions pour les compagnies de transport	Réduction des taxes sur les entreprises de 20 à 15%, Réduction de la consommation intermédiaire du gouvernement
2009	-	Augmentation des taxes sur les entreprises de 15 à 20%, Augmentation de la TVA de 18 à 21% et suppression de la TVA réduite

Source : NATIXIS *prévision

Annexe 2 : Effets de chocs politiques sur l'économie européenne (modèle QUEST III)

Effets sur le PIB (%)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	-0,01	-0,04	-0,05	-0,06	-0,05	0,00
Subventions aux salaires pour R&D	-0,02	-0,06	-0,08	-0,08	-0,08	-0,01
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	0,13	0,32	0,36	0,36	0,37	0,46
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	0,07	0,23	0,29	0,32	0,33	0,34
Réduction des coûts du capital tangible	0,05	0,09	0,15	0,21	0,28	0,57
Réduction des coûts du capital intangible	-0,01	-0,05	-0,06	-0,06	-0,06	-0,01
Abattement des barrières à l'entrée	0,00	-0,01	-0,02	-0,02	-0,01	0,00
Baisse des charges administratives	0,42	0,52	0,54	0,56	0,57	0,62
Choc exogène de productivité du travail	0,57	0,76	0,78	0,77	0,77	0,81
Réduction du mark-up sur les salaires	0,09	0,42	0,59	0,67	0,72	0,84
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	0,06	0,12	0,17	0,19	0,20	0,24
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	0,11	0,09	0,13	0,16	0,18	0,19
Moindre générosité des allocations chômage	0,15	0,77	1,07	1,22	1,30	1,52
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	0,00	0,01	0,02	0,03	0,04	0,08
Augmentation de la part du travail à qualification haute	0,01	0,03	0,04	0,05	0,06	0,11

Source : CE, Natixis

Effets sur les exports (%)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	-0,02	-0,06	-0,06	-0,06	-0,05	0,00
Subventions aux salaires pour R&D	-0,02	-0,07	-0,09	-0,08	-0,07	-0,01
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	0,07	0,26	0,26	0,25	0,24	0,33
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	0,01	0,17	0,22	0,24	0,24	0,25
Réduction des coûts du capital tangible	0,04	0,01	0,03	0,08	0,14	0,41
Réduction des coûts du capital intangible	-0,01	-0,05	-0,06	-0,06	-0,05	-0,01
Abattement des barrières à l'entrée	0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,00
Baisse des charges administratives	0,37	0,42	0,42	0,44	0,46	0,51
Choc exogène de productivité du travail	0,50	0,63	0,62	0,61	0,61	0,66
Réduction du mark-up sur les salaires	-0,04	0,31	0,46	0,53	0,56	0,66
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	-0,04	0,07	0,13	0,15	0,16	0,20
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	-0,20	0,04	0,14	0,17	0,17	0,16
Moindre générosité des allocations chômage	-0,05	0,59	0,85	0,96	1,01	1,19
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	0,01	0,02	0,03	0,03	0,04	0,06
Augmentation de la part du travail à qualification haute	0,00	0,00	0,01	0,02	0,03	0,08

Source : CE, Natixis

Effets sur le CPI (%)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	0,04	0,06	0,06	0,05	0,04	0,01
Subventions aux salaires pour R&D	0,06	0,08	0,08	0,08	0,06	0,02
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	-0,41	-0,42	-0,31	-0,24	-0,19	-0,10
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	-0,29	-0,33	-0,31	-0,28	-0,25	-0,13
Réduction des coûts du capital tangible	0,11	0,14	0,16	0,19	0,21	0,30
Réduction des coûts du capital intangible	0,04	0,06	0,06	0,06	0,05	0,01
Abattement des barrières à l'entrée	0,01	0,02	0,02	0,01	0,01	0,00
Baisse des charges administratives	0,05	0,01	-0,01	-0,03	-0,03	-0,03
Choc exogène de productivité du travail	-0,08	-0,13	-0,09	-0,06	-0,05	-0,03
Réduction du mark-up sur les salaires	-0,52	-0,67	-0,67	-0,62	-0,54	-0,27
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	-0,14	-0,19	-0,19	-0,18	-0,16	-0,08
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	-0,32	-0,43	-0,43	-0,40	-0,36	-0,17
Moindre générosité des allocations chômage	-0,94	-1,22	-1,22	-1,11	-0,98	-0,48
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,03	-0,04
Augmentation de la part du travail à qualification haute	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : CE, Natixis

Effets sur le chômage (%)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03
Subventions aux salaires pour R&D	-0,03	-0,04	-0,04	-0,04	-0,04	-0,03
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	-0,70	-0,16	-0,14	-0,10	-0,06	-0,03
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	0,11	0,10	0,08	0,07	0,07	0,04
Réduction des coûts du capital tangible	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,04	-0,06
Réduction des coûts du capital intangible	-0,02	-0,03	-0,03	-0,03	-0,03	-0,02
Abattement des barrières à l'entrée	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	0,00
Baisse des charges administratives	0,15	0,13	0,11	0,09	0,09	0,08
Choc exogène de productivité du travail	0,05	-0,02	-0,01	0,01	0,03	0,05
Réduction du mark-up sur les salaires	-0,19	-0,55	-0,76	0,86	-0,90	-0,95
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	-0,07	-0,16	-0,21	-0,24	-0,26	-0,28
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	-0,21	-0,43	-0,60	-0,69	-0,74	-0,79
Moindre générosité des allocations chômage	-0,34	-1,01	-1,39	-1,56	-1,63	-1,72
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
Augmentation de la part du travail à qualification haute	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01	0,01

Source : CE, Natixis

Effets sur le solde budgétaire (% de PIB)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	-0,11	-0,11	-0,09	-0,08	-0,06	-0,01
Subventions aux salaires pour R&D	-0,08	-0,08	-0,08	-0,07	-0,06	-0,01
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	0,25	0,47	0,41	0,31	0,23	0,05
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	0,03	0,15	0,17	0,16	0,15	0,08
Réduction des coûts du capital tangible	-0,07	-0,14	-0,17	-0,18	-0,18	-0,21
Réduction des coûts du capital intangible	-0,02	-0,04	-0,05	-0,04	-0,04	-0,01
Abattement des barrières à l'entrée	0,01	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Baisse des charges administratives	-0,17	-0,11	-0,09	-0,06	-0,04	0,01
Choc exogène de productivité du travail	-0,08	0,09	0,08	0,06	0,03	0,00
Réduction du mark-up sur les salaires	0,19	0,46	0,52	0,49	0,43	0,18
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	-0,09	0,01	0,05	0,07	0,08	0,06
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	0,16	0,23	0,26	0,25	0,23	0,12
Moindre générosité des allocations chômage	0,54	0,96	1,02	0,94	0,81	0,30
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	0,00	0,01	0,01	0,02	0,02	0,02
Augmentation de la part du travail à qualification haute	0,01	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : CE, Natixis

Effets sur le solde courant (% de PIB)	Nombre d'années après choc					
	1	2	3	4	5	10
Subventions aux crédits pour R&D	-0,01	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,11
Subventions aux salaires pour R&D	0,00	-0,02	-0,05	-0,07	-0,08	-0,13
Réduction du mark-up sur le marché des biens finaux	0,03	0,11	0,16	0,18	0,18	0,12
Réduction du mark-up sur le marché des biens intermédiaires	0,00	0,03	0,06	0,08	0,10	0,15
Réduction des coûts du capital tangible	0,01	0,03	0,03	0,03	0,02	-0,01
Réduction des coûts du capital intangible	0,00	-0,01	-0,03	-0,04	-0,06	-0,09
Abattement des barrières à l'entrée	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,01	-0,02
Baisse des charges administratives	0,03	0,03	0,02	0,00	-0,02	-0,04
Choc exogène de productivité du travail	0,05	0,11	0,12	0,12	0,11	0,05
Réduction du mark-up sur les salaires	-0,03	-0,03	-0,01	0,02	0,03	0,04
Rééquilibrage de la fiscalité du travail vers la TVA	-0,04	-0,07	-0,07	-0,07	-0,07	-0,04
Rééquilibrage de la fiscalité du travail faiblement qualifié vers le travail hautement qualifié	-0,14	-0,22	-0,20	-0,15	-0,11	-0,01
Moindre générosité des allocations chômage	-0,03	-0,02	0,04	0,09	0,12	0,11
Augmentation de la part du travail à qualification moyenne	0,00	0,01	0,02	0,02	0,03	0,05
Augmentation de la part du travail à qualification haute	-0,01	-0,02	-0,04	-0,06	-0,08	-0,15

Source : CE, Natixis

Annexe 3. Réformes du marché du travail en Allemagne

- Le paquet de lois « Hartz I à IV » passées entre 1/1/2003 et le 3/1/2005 contient des mesures **d'incitation au retour à l'emploi**:

➤ Hartz I (1/1/ 2003) :

- ⇒ Stimulation du placement des chômeurs par la création, au sein des agences pour l'emploi, de « Personal Service Agentur » (PSA) spécialisées dans le suivi (travail temporaire et formation des chômeurs) ;
- ⇒ Stimulation de l'emploi indépendant par la création des « Ich AG » : aide dégressive aux chômeurs qui déclarent une exploitation individuelle (600 €/mois la première année, 360 € la seconde et 240 la troisième) et « Überbrückungsgeld » (aide de transition) pour les autres créateurs d'entreprise en fins de droits. Ces deux mesures rencontrent beaucoup de succès : 33600 Ich AG créées et 79000 Überbrückungsgeld au cours du T1 2004.

➤ Hartz II (1/1/ 2003) :

- ⇒ Soutien à l'emploi peu qualifié, aux petits boulots et légalisation des services aux ménages (« mini-jobs ») : la nouvelle loi modifie des dispositions existantes en étendant le champ d'application des contrats mini-jobs :

Avantages liés aux "Mini-jobs"

	Réglement avant 1/1/2003	Réglement à partir du 1/1/2003	
Rémunération plafond	325 €/mois	<=400 €/mois	< 800 €/mois
Avantages employeur	<ul style="list-style-type: none"> • 11% cotisations santé • 10% cotisations retraite 	<ul style="list-style-type: none"> • 11% cotisations santé • 12% cotisations retraite • 2% charges soc. forfaitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • 21% charges sociales
Avantages employeur ménage		<ul style="list-style-type: none"> • 5% cotisations santé • 5% cotisations retraite • 2% charges forfaitaires • 10% des salaires versés déductibles 	<ul style="list-style-type: none"> • 12% des salaires versés déductibles
Avantages employés	<ul style="list-style-type: none"> • seuil libératoire fixé à 325€ si aucun autre revenu • pas d'imposition revenu • pas de cotisation sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • seuil libératoire fixé à 400€ y compris si autre revenu • pas d'imposition revenu • pas de charge sociale 	<ul style="list-style-type: none"> • seuil libératoire fixé à 800€ y compris si autre revenu • imposable • 4% à 21% cotisations soc. selon niveau de rémunération

Source: BMWA

- ⇒ La nouveauté réside surtout dans les avantages pour les services d'aide aux ménages. Pour les employeurs, les cotisations ont augmenté pour les contrats <400€; pour les employés, l'intérêt des nouvelles mesures tient au possible cumul des contrats sans perte des avantages. Le nombre de mini-jobs est estimé à plus de 6 millions soit environ 15% de l'emploi en 2005. Les mini-jobs auraient augmenté de plus de 10% du fait de ces mesures, mais les emplois créés ne sont pas tous nouveaux : Il s'agit pour beaucoup d'anciens emplois non qualifiés qui ne bénéficiaient pas des avantages liés aux mini-jobs.

➤ **Hartz III (1/1/ 2004) et IV (3/1/2005) :**

⇒ Ces deux réformes procèdent principalement à une réduction des avantages de l'assurance chômage :

- Deux types d'aides au lieu de trois : fusion de la seconde tranche de l'assurance chômage et des aides sociales (Arbeitslosengeld II).
- Généralisation de la durée minimale de cotisation à 12 mois (contre 6 mois pour certaines catégories de personnes précédemment) sur les derniers 24 mois contre 36 mois précédemment (introduction prévue 2006).
- Baisse de la durée de prestation des assurances chômage à 12 mois (18 mois pour les plus de 55 ans) ;
- Sanctions financières si refus de travail offert, non présentation à l'agence pour l'emploi, absence de recherche active de travail, etc.
- Autres mesures : réorganisation des agences pour l'emploi en vue d'un meilleur suivi des chômeurs. Egalement des velléités budgétaires derrière la réorganisation.

➤ **Hors réformes Hartz : mesures de flexibilisation du marché du travail via un assouplissement de la protection contre les licenciements abusifs (1/1/2004) :**

- ⇒ La protection concerne toutes les entreprises d'au moins 10 salariés depuis le 01/01/04, contre 5 salariés précédemment ;
- ⇒ La durée minimale de travail pour acquérir cette protection est de 6 mois ;
- ⇒ Préavis légal de 4 semaines pour les deux partis (réduit de moitié en période d'essai) ; le préavis augmente en fonction de l'ancienneté (2 mois supplémentaires à partir de 5 ans d'ancienneté, jusqu'à 7 mois supplémentaires à partir de 20 ans d'ancienneté), de l'âge et de l'état civil. Le délai légal peut être plus long selon la convention collective (Banques = 3 mois minimum). Il existe des exceptions en cas de formation, grossesse, handicap, banqueroute, etc...).
- ⇒ Un point particulier de la législation allemande consiste dans le droit à une indemnité en cas de licenciement lié à l'activité de l'entreprise (ex : cessation). L'indemnité est légalement fixée à 0,5 mois de salaire par année d'ancienneté.
- ⇒ Protection contre les plans sociaux abusifs : obligations de déclaration à l'agence pour l'emploi (dans un délai de 30 jours) pour plus de 30 licenciements/500 employés ou + ; 25 licenciements /60 employés ou + et 5 licenciements dans les entreprises de 21 employés ou plus.